



mur de soutien de la route

Par **ericmado**, le **09/08/2022** à **15:54**

Bonjour,

Le mur de soutien de la route, dont les fondations se trouvent sur notre terrain, s'effondre peu à peu sur celui-ci qui se trouve en contre bas. A qui revient la charge de refaire ce mur ? . Nous devons commencer des travaux d'aménagement de ce terrain pour la construction de notre maison et j'aimerais connaître votre position. La mairie fait la sourde oreille, cependant un entrepreneur nous informe que la charge revenait à la mairie ?

Par avance, je vous remercie de votre retour

Cordialement.

Par **beatles**, le **09/08/2022** à **17:30**

[quote]

La dictature censure toutes critiques et agresse la démocratie.

[/quote]

Bonsoir,

Je vous conseille d'imprimer ces deux jugements du Conseil d'État et de les remettre au service d'urbanisme et en courrier personnel au Maire pour qu'il puisse juger de la compétence d'une catégorie du personnel municipal.

1 - 23 janvier 2012 [n° 334360](#)

2 - 15 avril 2015 [n° 369339](#)

Cdt.